

AIDE AU FINANCEMENT DU PERMIS DE CONDUIRE B

PROCÉDURE APPRENTIS

En vigueur depuis le 1^{er} janvier 2019, l'aide au financement du permis de conduire B pour les apprentis s'adresse à tous les apprentis d'au moins 18 ans en contrat d'apprentissage. Elle a pour objectif de faciliter leurs déplacements entre leur domicile, leur CFA et leur entreprise.

Les modalités d'application de l'aide au financement du permis de conduire pour les apprentis sont précisées par les dispositions du décret n°2019-1 du 03 janvier 2019.

Trois conditions pour bénéficier de l'aide :

- Être âgé(e) d'au moins 18 ans.
- Être titulaire d'un contrat d'apprentissage en cours d'exécution.
- Être **engagé(e)** dans un parcours de formation en vue de l'obtention du permis B.

L'apprenti(e) complète et renvoie directement au CFA Académique, **par voie postale**, les pièces justificatives suivantes :

- Le formulaire de demande d'aide original dûment signé que vous pouvez télécharger et compléter informatiquement à l'adresse suivante :

<http://cfa-academique-franche-comte.fr/mediatheque/>

- Une copie recto-verso de la pièce d'identité en cours de validité.
- Une facture ou un contrat signé avec l'auto-école datant de moins de douze mois au moment de la demande d'aide.
- Une attestation de l'auto-école prouvant que l'apprenti est engagé dans la formation au permis de conduire de la catégorie B au moment de la signature du formulaire de demande d'aide.

Un modèle est à votre disposition sur le site du CFA :

<http://cfa-academique-franche-comte.fr/mediatheque/>

La Directrice du CFA Académique.

Marie-Cécile RENAULT-KOPP